



DCTI - Bâtiments  
Case postale 22  
1211 Genève 8

N/réf. : OBA/AND/BW/ckm - Aigle N°503781-2010  
Dossier traité par : Bernard Wenger - tél. 022 / 546 62 24

Genève, le 7 juin 2010

## Communication aux riverains

**Concerne : Assainissement du site contaminé au 3, rue de la Tannerie**

Madame, Monsieur,

Une contamination au chrome hexavalent (CrVI) en bordure de la nappe d'eau souterraine du Genevois a été mise au jour en 2001 à l'endroit de l'ancien atelier de tannerie, sis au 3, rue de la Tannerie à Carouge. Conformément à la législation fédérale en matière de sites pollués (OSites), l'endroit doit être assaini. Dans l'attente des travaux et afin de maîtriser cette contamination localisée, un confinement hydraulique a été mis provisoirement en place dès 2001 pour limiter toute migration de la pollution dans une nappe qui sert d'alimentation en eau potable dans ce secteur. Les puits de captage d'eau des services industriels de Genève (SIG) n'ont pas été touchés.

Les travaux d'assainissement – qui débuteront le 21 juin 2010 – comprendront à la fois la démolition des bâtiments existants, des travaux d'excavation sous confinement intégral, afin de garantir la protection du voisinage et de l'environnement, ainsi que le traitement en installations spécialisées (à l'extérieur du site) des terrains contaminés au chrome VI (cf. annexe).

Compte tenu de la nature de ce chantier implanté en milieu urbain, toutes les mesures nécessaires à la protection du voisinage et de l'environnement seront prises afin de garantir qu'aucune poussière potentiellement polluée ne puisse se dissiper dans l'atmosphère. Un confinement intégral du site sera mis en place pour l'ensemble des étapes de travaux susceptibles de toucher à des éléments pollués. En parallèle, un mandataire spécialisé dans la protection de l'environnement sera chargé de contrôler régulièrement la qualité de l'air environnant afin de confirmer l'efficacité des mesures de protection.

Cet assainissement permettra de dépolluer l'ensemble des terrains concernés, supprimant ainsi tout risque de contamination de la nappe du Genevois. La durée prévue du chantier, comprenant toutes les phases de décontamination, est de six mois.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Bernard Wenger  
Chef de projets

*Pour davantage d'informations :*

- *Sur l'assainissement: M. Alain Davit, chef de secteur des sites pollués, service de géologie, sols et déchets, direction générale de l'environnement, DSPE, tél. +41 (22) 546 70 73;*
- *Sur le déroulement du chantier: M. Bernard Wenger, chef de projets, direction des investissements, du patrimoine et des actifs, DCTI, tél. +41 (22) 546 62 24.*

## ANNEXE - Phasage des travaux d'assainissement du site contaminé au 3, rue de la Tannerie à Carouge

PHASES	Eléments concernés	SCHEMA
1. Travaux préparatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation générale de chantier</li> <li>• Débroussaillage et abattage des arbres</li> <li>• Evacuation des déchets présents sur le site</li> <li>• Doublement du confinement hydraulique</li> </ul>	
2. Démolition des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment principal <i>Totalité, excepté l'atelier pollué au rez-de-chaussée</i></li> <li>• Bâtiment annexe <i>Totalité</i></li> </ul>	
3. Confinement physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier contaminé</li> <li>• Terrain contaminé</li> </ul>	
4. Démolition sous confinement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier pollué</li> </ul>	
5. Terrassement de 0 à -4 m	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain pollué entre 0 et -4 m de profondeur</li> </ul>	
6. Excavation profonde de -4 à -15 m	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain pollué entre -4 et -15 m de profondeur</li> </ul>	
7. Travaux de finition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage et démontage du confinement physique</li> <li>• Travaux de finition</li> <li>• Repli des installations de chantier</li> </ul>	